



**DEMANDE DE PRIME COMMUNALE
STERILISATION DE CHATS DOMESTIQUES**

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

A compléter en lettres capitales d'imprimerie

PRENOM : NOM :

RUE ET N° :

CODE POSTAL :

TELEPHONE : GSM :

E-MAIL :

N° DE COMPTE : BE

TITULAIRE DU COMPTE :

Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la note d'honoraires du vétérinaire a été adressée.

2. DECLARATION DU DEMANDEUR :

Le soussigné sollicite une prime pour la stérilisation de son chat domestique (familier) :
35€ pour un chat mâle ou 70€ pour une femelle. Une seule prime est accordée par an et par ménage tennoodois.

Genre du chat stérilisé : mâle / une femelle

Fait de bonne foi à, le

Signature du demandeur :

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE :

1. L'attestation de soins originale signée par le vétérinaire ayant pratiqué la stérilisation;
2. La note d'honoraire originale émise par celui-ci;
3. Une copie de la carte d'identité du demandeur;
4. La preuve de la qualité de maître de l'animal par tout moyen d'identification (puce électronique, carnet de vaccination, etc).

Le dossier constitué du formulaire complété et des documents réclamés doit parvenir avant le 30/11/17 à :

**Commune de Saint-Josse-ten-Noode
Service Propreté publique
Avenue de l'Astronomie 12-13
1210 Bruxelles**

Après vérification du dossier, celui-ci est soumis par l'administration communale à l'accord du Collège des Bourgmestre et Échevins. La décision d'octroi vous sera alors communiquée.

AVEC LE SOUTIEN DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT